



faux et usage de faux concernant un testament public

Par **Ramamonjisoa**, le **24/11/2009** à **14:43**

je suis beneficière dans le testament notarié donné par notre père.il n'indiquait la dedans que ma part et le reste de l'héritages sera partagé pour les autres . Nous ne sommes pas de la meme mère ,ils sont trois et nous sommes trois aussi, et ce sont les trois premiers qui demandent devant le tribunal l'annulation de ce testament sans apporté de preuve,parce que le partage ne les convient pas (ils disaient). la 1° instance a déjà jugé que le testament est régulier et valable,après un an ils demandent à la cour d'appel et jusqu'à maintenant pas de preuve ,et ils ne resteraient pas bras croisés à attendre le prochain jugement ,mais apportent une plainte pénale devant le parquet en m'accusant que j'ai fait un faux et usage faux concernant le testament lui-meme, que j'avait fait une manoeuvre pour avoir ce testament , que ce n'etait pas la volonté de notre Père ,que son docteur traitant (generalistes) n'a pas le droit de certifier l'etat mental de son patient, pour eux ,il le faut un psychiatre pour certifier avec exactitude ses facultés mentales et intellectuelles .

Pour ceux ,je me sent harceler ,diffamer ,s'inquiéter à ce qui va se passer pendant et après l'enquete ,et je suis maintenant atteint de l'hypertension arterielle à cause du stress prolongé .
merci pour ce qui veut m'aider ou me soutenir
je viens de Madagascar

Par **JURISNOTAIRE**, le **24/11/2009** à **18:25**

Bonjour.

La situation étant telle que vous la décrivez, je pense qu'il n'y a pas d'autre attitude pour vous que de laisser la Justice passer, et vous en remettre à elle.

Le juge appréciera tous éléments de fait et de droit, et tranchera en pleine connaissance de cause, et impartialité.

Le testament authentique notarié fait pleine foi, jusqu'à la prise à partie directe de la responsabilité personnelle du notaire. Vous ne pouvez pas être incriminé personnellement en faux.

Je me sens en peine de pouvoir vous donner un autre avis ou commentaire.

Votre bien dévoué.

Par **Ramamonjisoa**, le **25/11/2009** à **17:53**

je vous remercie de vos conseils !

aujourd'hui , je viens d'assister à l'audience du cour d'appel ,et c'est reporté pour le 27 Janvier 2010 toujours ADD ; et cet après midi meme que j'ai reçu la convocation pour l'interrogation le 02 Dec prochain,ce plainte pénale a été déposé le 21 Octobre 2009 auprès du Doyen des Juges d' instruction ;

je tiens tjour à vos conseils , merci infiniment !